

L'AURA

L'AURA-Transition Partenariale • L'excellence au service du codéveloppement • Canada • Québec • Afrique

CONVENTION D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENT DE L'AURA

Numéro d'entreprise de l'organisation : 1825763-9 | Enregistrée sous la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

1. INTRODUCTION ET PHILOSOPHIE DE LA CONTRIBUTION

L'adhésion annuelle à L'AURA représente un acte d'engagement citoyen et professionnel au service du codéveloppement et du pont Canada-Québec-Afrique. La cotisation annuelle garantit l'indépendance de l'organisation et la pérennité de ses programmes dans un cadre strictement apolitique.

2. LE CADRE OBLIGATOIRE : LA CHARTE D'ADHÉSION

- **Neutralité et Indépendance** : Respect strict du caractère apolitique de l'organisation ; interdiction formelle d'utiliser les tribunes de L'AURA à des fins de prosélytisme partisan.
- **Éthique et Intégrité** : Adhésion inconditionnelle aux valeurs de transparence, de probité professionnelle et de respect mutuel dans tous les échanges intercommunautaires et B2B.
- **Esprit de Codéveloppement** : Volonté active de participer au partage de compétences, au mentorat et à la dynamisation des liens économiques et culturels bilatéraux.

Sanction des Manquements : Tout non-respect avéré de la charte entraîne une suspension immédiate des avantages, suivie d'un examen par le Conseil d'Administration pour radiation.

3. MODALITÉS FINANCIÈRES ET GRILLE DES COTISATIONS ANNUELLES

Périodicité : Les frais d'adhésion sont exigibles chaque année civile (renouvellement au 1^{er} janvier ou à la date anniversaire pour les nouveaux membres).

Délai de Carence : Tout défaut de paiement au-delà d'un délai de grâce de 30 jours entraîne la désactivation automatique des avantages membres.

Catégorie de Membre	Cotisation Annuelle	Profil Cible & Description
Étudiant ou Individuel	50 \$	Étudiants, membres individuels et citoyens soutenant les initiatives de L'AURA.
Entrepreneur ou Professionnel	150 \$	Travailleurs autonomes et entrepreneurs désireux de développer leur réseau d'affaires.
Partenaire ou Institution	50 \$ / Sur demande	Organismes et structures s'associant aux programmes de codéveloppement.

4. AVANTAGES EXCLUSIFS PAR CATÉGORIE DE COTISATION

Membres Étudiants (50 \$)	Entrepreneurs (150 \$)	Partenaires / Institutions
• Accès prioritaire et tarifs préférentiels aux sommets (SBCCA), galas et masterclasses. • Répertoire communautaire, mentorat et participation aux groupes de travail.	• Accompagnement stratégique import-export et missions commerciales B2B. • Vitrine promotionnelle dédiée et mise en relation d'affaires ciblée.	• Visibilité institutionnelle accrue lors des événements majeurs. • Codirection d'initiatives sectorielles et réseau haut niveau.

VALIDATION OFFICIELLE, ENGAGEMENT ET SIGNATURES

Pour l'Adhérent (Lu et approuvé)	Le Bureau Exécutif de L'AURA
Nom / Prénom : _____	Présidence (PCA) : _____
Catégorie : [☐ 50\$ [☐ 150\$	Coordination : _____
Date & Signature : _____	Trésorerie : _____

L'AURA
OFFICIEL